

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA RENOUVELLE SES CONTRATS
POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE COLLECTES DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES ET PRÉSENTE DE NOUVELLES MODALITÉS DE
SERVICE**

Granby, 11 juillet 2018 – Le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska a procédé au renouvellement des contrats du service régional de collectes des matières résiduelles lors de sa séance publique du 11 juillet 2018. L'octroi des contrats représente un engagement financier de 33,6 M\$, avant taxes applicables, répartis sur cinq ans et prévoit la mise en place de nouvelles modalités pour certains services de collecte. À ces coûts s'ajoutent les frais de compostage des matières organiques qui sont estimés à 2 M\$ sur cinq ans.

Trois entreprises ont déposé des soumissions en vue d'obtenir les contrats de la MRC. L'entreprise ayant présenté les offres conformes les plus basses est Sani-Éco inc. Cette entreprise de Granby a été retenue pour tous les types de collecte pour les années 2019 à 2023, en incluant la collecte des matières organiques qui sera implantée sur l'ensemble du territoire au printemps 2019.

« Le conseil des maires avait pour objectif d'éviter une surcharge financière d'importance aux citoyens en raison de l'arrivée des bacs bruns. C'est pourquoi la MRC prépare l'arrivée de cette collecte depuis l'adoption au printemps 2016 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. Grâce à une saine gestion financière, le coût global du service pour 2019 devrait être similaire à celui de 2018 selon l'analyse financière effectuée », explique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

En effet, lorsqu'on confronte le coût global de chaque type de collecte aux prix réels 2018, l'ensemble du service régional de collectes totaliserait une dépense supplémentaire de l'ordre de 382 825 \$ pour 2019 sur un coût global annuel de 7 148 185 \$. Cela correspond à une augmentation de 5,6 %. Toutefois, ces coûts ne tiennent pas compte de l'économie potentielle sur les frais d'enfouissement. « La MRC estime que si on parvient collectivement à détourner de l'enfouissement 18 % des ordures que l'on enfouit actuellement, ce qui est une cible réaliste de 4 200 tonnes par an, le coût global du service régional pour 2019 devrait être similaire à celui de 2018 », poursuit M. Sarrazin. En détournant davantage de matières de l'enfouissement, la MRC ira aussi chercher des gains financiers plus importants via le programme de redistribution des redevances du gouvernement.

Afin d'encourager les citoyens à faire une meilleure gestion des matières résiduelles et ainsi détourner davantage de matières de l'enfouissement, la MRC effectuera des ajustements au service régional de collectes. Ceux-ci contribueront également à réaliser des économies substantielles.

Dès le 1^{er} janvier 2019, les changements suivants seront apportés au service régional :

- **Les bacs d'ordures seront collectés aux deux semaines durant toute l'année.**
Le nombre de collectes annuelles passera de 35 à 26. Une réduction de la fréquence de collecte des ordures dans le cadre de l'implantation d'une collecte des matières organiques est considérée un facteur de succès. De plus, il est estimé que près de 40 % des matières résiduelles générées par un ménage sont compostables. En mettant les matières organiques dans le bac brun, la collecte des ordures aux deux semaines sera suffisante. Dans la zone de collecte 9 à Granby et dans la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, la fréquence de collecte des bacs roulants d'ordures est déjà aux deux semaines.

La réduction des collectes représente une économie de coût projeté de 22,1 % par rapport aux coûts réels de ce service en 2018. Il s'agit de la principale économie qui sera réalisée par la MRC.

- **Deux collectes de surplus de feuilles et de résidus de jardin auront lieu à l'automne.**
La MRC retire la première collecte automnale qui a habituellement lieu à la fin de septembre ou au début d'octobre. Le tonnage de matières recueillies lors de cette collecte est faible, notamment en raison des changements météorologiques qui retardent de plus en plus la tombée des feuilles. Considérant que les citoyens auront un bac brun, il a été jugé non nécessaire de maintenir cette collecte. Les deux collectes ayant habituellement lieu vers la mi-octobre et le début de novembre sont maintenues, tout comme la collecte du printemps. Rappelons aussi que les écocentres demeurent toujours une autre source pour disposer de tout autre excédent de cette nature.
- **Les encombrants seront collectés trois fois par an.**
Considérant que le tonnage recueilli lors de certaines collectes mensuelles des encombrants est peu élevé, surtout en période hivernale, la MRC a choisi de conserver uniquement trois collectes par année, soit celles des mois de mai, de juillet et d'octobre. Ainsi, la MRC souhaite inciter les citoyens à se tourner vers de meilleures options de mise en valeur des matières comme le réemploi via les organismes communautaires locaux ou la valorisation par le biais des écocentres à Granby et Waterloo. La réduction de la fréquence de collecte doit permettre à la MRC de réaliser une économie de 20,6 %.
- **La collecte des matières organiques débutera au printemps 2019.**
Les matières organiques seront collectées chaque semaine durant la saison chaude, alors qu'une collecte par mois aura lieu entre décembre et avril. Cette réduction de fréquence s'explique par la non-génération de résidus de jardin durant la saison froide. Pour l'implantation de la collecte, la MRC procédera à l'achat et la distribution de 25 875 bacs bruns de 240 L et de 32 180 minibacs de cuisine. Cette opération qui représente un investissement de 1,7 M\$ avant taxes sera financée par une réserve spéciale créée par la MRC. Il n'y aura donc pas de frais supplémentaires pour la collectivité yamaskoise.

Pour les matières recyclables, il n'y a pas de changement au niveau de la collecte. Celle-ci continuera de s'effectuer aux deux semaines durant toute l'année. L'augmentation des

coûts projetés en 2019 est de 4,8 % par rapport à 2018. Une collecte des arbres de Noël naturels sera également maintenue au début de chaque année.

Des outils de communication repensés

Afin d'assurer un service optimal et de simplifier le tout pour les citoyens, il y aura une révision des zones et des journées de collectes ainsi qu'une simplification des calendriers de collectes. Les journées de collectes ont été repensées afin d'éviter l'ajout d'une troisième journée de collecte différente pour le bac brun. Les nouvelles zones et formats de calendriers seront présentés quelque temps avant la distribution des calendriers qui aura lieu au début de décembre 2018 sur tout le territoire.

Toute l'information relative à la livraison des bacs bruns et la collecte des matières organiques sera communiquée au printemps 2019.

– 30 –

Source : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2239